

Vos élus vous informent : retour sur le CSE du 25 Août 2022

- **Billet d'humeur** : Le directeur rentre de vacances... et cela se ressent sur l'ambiance. Ambiance studieuse et écoute réciproque. Nous ne savons pas où notre DR était en vacances. Si, depuis son lieu de villégiature, il a bien entendu les infos sur les difficultés de recrutements, les infos sur les tensions sociales et un mouvement de grève le 29 septembre ne sont pas arrivées jusqu'à lui... A-t-il une écoute sélective ?
- **Métiers en tension** : le projet Plan de réduction des tensions de recrutement se poursuit avec en cette rentrée une focale sur 3 secteurs : hôtellerie restauration, santé, transport entreposage. Des métiers précis sont ciblés dans chacun.

Le directeur régional nous assure qu'il **ne s'agit pas d'un plan d'action pour radier** mais offrir des chances de retour à l'emploi. Dans le même temps, les collègues du CRE sont eux aussi sur des actions sur ces créneaux.

La réduction des métiers en tension passe avant tout par des démarches dans les branches et les entreprises : évolution de salaire et des conditions de travail (horaires, logement correct des saisonniers, télétravail).

- **Suite à la polémique sur le manque de conducteurs de bus scolaires**, le DR a rencontré les organisations patronales du secteur et il s'est ému (si, si) qu'il y ait peu d'offres d'emploi de conducteurs de déposer sur notre site, les employeurs sont tellement occupés à rechercher des candidats qu'ils oublient de déposer les offres ... étonnant non ?
- **Nous devons poursuivre les actions** déjà engagés avec « Mes événements Emploi » : convocation des sortants de formation, forums... Les agences doivent mettre en place au moins un portefeuille dédié pour suivre les personnes inscrites sur les métiers en tension avant fin septembre. Nous devons engager des démarches envers toutes les personnes inscrites sur ces métiers dits en tension.
- **Une attention doit aussi être portée** pour réorienter les personnes inscrites sur ces métiers alors qu'elles ne recherchent pas ou plus sur ce créneau => Ce problème n'est pas nouveau mais comme il faut ABSOLUMENT remplir l'ORE, on finit par mettre le métier exercé plutôt que le métier à venir, qui reste à définir...



Le but est que Pôle Emploi dispose d'une base de demandeurs d'emploi plus conforme à la réalité pour contrer le discours selon lequel les chômeurs refuseraient des offres d'emploi.

- **Le parcours de remobilisation** : Toutes les agences ont démarré le pack de remobilisation. Le *parcours de remobilisation* démarre soit tout de suite après le pack et au maximum dans les 30 jours.

Pour le SNU, ce parcours de remobilisation permet de (re)travailler plus collectivement, de nous interroger sur nos pratiques et de donner du sens à notre travail.

Points d'alerte du SNU: tenir dans la longueur et être à hauteur de l'espoir suscité chez les demandeurs le jour de contractualisation du pack. **Le SNU demande à ce que les moyens soient là et véritablement adaptés** à la situation de personnes n'ayant pas

travaillé depuis longtemps. Il nous faut des solutions à proposer (IAE, places dans des parcours adaptés comme acco global, AFC de remobilisation, prépa compétences, parcours emploi santé).

Il faut aussi de la **constance**. Eviter à tout prix que le parcours ne se limite à un affichage avec réunion collective –pack-, 1 entretien et 1 mise en relation...puis plus rien derrière.

Tenir la distance du pack de remob s'avère sportif car les projets et plans d'actions s'enchainent : MEE (mes événements emploi), refonte de l'AC dans les tuyaux, collègues mobilisés sur de nombreux dispositifs par ailleurs (CEJ, Equip Emploi, AIJ). Les mois à venir seront denses... et certainement sources de tensions, mettant à mal la motivation de conseillers épuisés à rechercher le sens de ce millefeuille d'injonctions. Toutes ces actions, parfois utiles à la base, mais jamais évaluées, s'effacent devant les suivantes.



- **Action Recrut** : le dispositif s'arrêtera au 31/12/22. Vous êtes missionné en CDI, vous êtes en CDD de compensation et vous vous interrogez sur votre avenir ? Le SNU est à vos côtés pour vous informer, vous accompagner.
- **E-université** : 15 h de formation par an à la main de l'agent sur le temps de travail. Les managers ne peuvent pas imposer le thème. Les 15 heures ne rentrent pas dans le décompte des 5 jours de formation en moyenne/ agent /an. Les heures E-université ne sont pas reportables d'une année sur l'autre.

Une remarque, une question, ou une alerte ? N'hésitez pas à nous contacter et retrouver nos publications sur ces liens :



syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr>



facebook.com/Snu-Ara



twitter.com/SnuPoleEmploi